

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE LUNDI 14 MAI 2012**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 19 heures 30 à la salle municipale, le lundi 14 mai 2012, sous la présidence du maire, monsieur François Lagacé.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchar, madame Carole Lévesque et monsieur Pascal Hudon.

Monsieur Alphée Pelletier est absent.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

106-05-2012 INCITATIF À LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES RÉGIES PAR LE RÈGLEMENT Q2r22

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité considère important le respect du règlement Q2r22 anciennement appelé le Q2r8 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir un incitatif financier à la mise aux normes des installations septiques à toutes les résidences isolées de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière prises avec un problème de rejet dans l'environnement ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- ⇒ **QUE LE CONSEIL AUTORISE** un crédit de taxes de 1000 \$ à tout immeuble qui fera l'objet d'une mise à la conformité des installations septiques, et ce, sur réception de l'attestation de conformité des travaux signée par l'inspecteur municipal ou l'inspecteur régional.
- ⇒ **UN BUDGET ANNUEL** de 12 000 \$ est alloué tel que décrété dans le programme triennal des immobilisations.
 - L'incitatif financier sera réservé à l'immeuble au moment du paiement du permis émis par l'inspecteur municipal ou régional et les travaux devront être réalisés dans les 12 mois suivant l'émission du permis.
 - Le présent incitatif sera rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

ARRIVÉE DE MONSIEUR ALPHÉE PELLETIER À 20H25

107-05-2012 «LOISIRS» - VILLE LA POCATIÈRE

Ce point est reporté

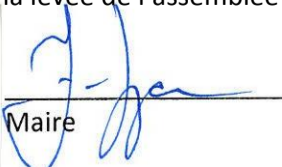
108-05-2012 TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS À RÉALISER – ÉTÉ ET AUTOMNE 2012 – AVEC APPROPRIATION DES SURPLUS SI NÉCESSAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

De procéder par appel d'offre pour asphalté le chemin des Sables Est.

105-05-2012 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20h42**


Maire


Secrétaire-trésorière